

Google Cloud : que sait-on de la région France à deux mois de l'ouverture ?

Qu'y [a-t-il](#) le 30 juin 2022 sur l'agenda de Google Cloud ? L'inauguration d'une région en France. Paris sera le centre de gravité de cette journée, avec une plénière à la Mutualité. Des événements auront lieu en province avec des partenaires (Onepoint à Nantes, SFEIR à Lille, Sogeti à Lyon).

Quasiment deux ans après la première [communication](#) publique à son sujet, que sait-on de cette région cloud ? En premier lieu, qu'elle comprendra trois zones de réplication à équidistance sur des *datacenters* en Île-de-France. Aux dernières [nouvelles](#), contrairement à ce que proposent AWS et Microsoft, les clients ne pourront pas choisir leur(s) zone(s) de réplication.

Google Cloud compte héberger, à terme, tous ses services dans cette région. Une exception toutefois : Google Workspace, dont l'infrastructure ne sera pas directement concernée.

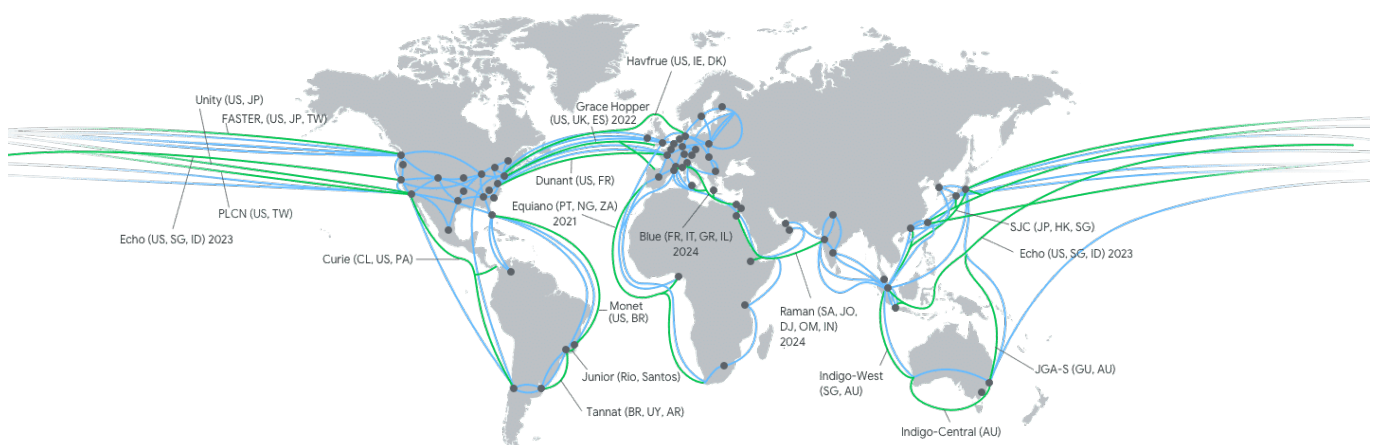
Pour le moment, Google Cloud propose 7 régions en Europe. En l'occurrence, Londres, Belgique, Pays-Bas, Francfort, Varsovie, Finlande et Zurich. Ces deux dernières sont « [bas carbone](#) ». D'autres régions sont sur la feuille : Berlin, Madrid, Milan et Turin.

En France, Google Cloud dispose de :

- [9 points de présence périphériques](#) (8 à Paris ; 1 à Marseille), où son réseau se connecte au reste de l'internet



- [4 points de présence CDN](#) (2 à Paris ; 2 à Marseille) qui alimentent son cache global



- [8 points d'interconnexion dédiés](#)

Plus précisément, 6 à Paris (2 Interxion, 2 Global Switch, 2 DATA4) et 2 à Marseille (Interxion, où on retrouve AWS et Microsoft).

En service depuis l'an dernier, le câble sous-marin [Dunant](#) relie les États-Unis et la France (de

Virginia Beach à Saint-Hilaire-de-Riez, en Vendée). Avec ses 12 paires de fibre, sa capacité annoncée atteint 250 Tbit/s.

Google Cloud avance aussi avec Thales

Google Cloud va également s'appuyer sur les trois *datacenters* sus-évoqués dans le cadre de son [partenariat](#) avec Thales. Dévoilé à l'automne 2021, il implique la constitution d'une coentreprise que pilotera le groupe français. Objectif : lancer, à l'horizon 2023, une offre de services qui puisse obtenir le label « cloud de confiance ». Orange et Capgemini se sont engagés dans une démarche comparable avec Microsoft, sous la bannière Blue.

Pour ce qui est de ses propres services, quelle sera l'approche juridique du groupe américain en France ? Depuis peu, ce n'est plus l'entreprise irlandaise Google Commerce Ltd qui gère les comptes et les contrats des clients dans l'Hexagone. Elle les a transférés à Google Cloud France. Cette SARL unipersonnelle immatriculée en février 2020 est sise à la même adresse que Google France (8, rue de Londres, Paris 9^e). Dans la communication aux clients, elle n'est pas décrite comme une filiale, mais comme une « entité dédiée ».

En ligne de mire, IBM France, qui joue de sa structure juridique pour s'affirmer à l'abri des lois américaines. Dans les grandes lignes, le raisonnement est le suivant :

- Les contrats sont construits de telle sorte que les filiales étrangères d'IBM n'ont aucune activité commerciale aux États-Unis.
- Il n'existe, vis-à-vis de la maison mère, qu'un lien en capital. Lequel ne suffit pas à soumettre IBM France à la compétence légale des USA.

Illustration principale © Jirsak – Shutterstock